



INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 07/2015

Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 **ou** 112
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi	10h - 12h
Mercredi	10h - 12h 15h - 18h
Vendredi	15h - 18h

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

REOUVERTURE EXCEPTIONNELLE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2015

La réouverture exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales pour l'année 2015 est effective jusqu'au 30.09.2015.



Cette révision supplémentaire prendra en compte les demandes déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015. Cette disposition permettra aux intéressés de prendre part au scrutin régional prévu en décembre 2015.

Ainsi, si vous vous êtes installés à Bootzheim, vous êtes majeurs ou allez l'être au cours de l'année, l'inscription sur la liste électorale vous concerne.

Les électeurs dont la carte électorale présente une erreur sont également invités à s'adresser en mairie.

Si vous êtes concernés, merci de vous présenter en mairie, aux horaires d'ouverture, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et ce avant le 30.09.2015.

POUR INFORMATION - ECHEANCES 2015 :

⇒ 6 décembre 2015 : élections régionales - 1er tour
⇒ 13 décembre 2015 : élections régionales - 2nd tour
(ces dates doivent encore être confirmées en Conseil des Ministres)

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION !

CARTE D'IDENTITE : PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est prolongée de 5 ans, passant ainsi de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Cela concerne les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées aux personnes majeures depuis le 2 janvier 2004.

Pour ces cartes, la prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessitera aucune démarche. En effet, la date de validité inscrite ne sera pas modifiée. Ainsi le renouvellement ne sera pas possible *SAUF sur présentation d'une réservation de voyage et pour les frontaliers sur présentation d'une attestation professionnelle.*

Attention : Les cartes nationales d'identité délivrées aux **mineurs** conserveront en revanche une durée de **validité de 10 ans.**

Pour éviter tous désagréments, **veillez à prendre vos précautions pour l'établissement**, le renouvellement ou le remplacement **de vos pièces d'identité.** Le **déla**i d'instruction des demandes est de **3 semaines environ.**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET EN CAS DE DOUTE, N'HÉSITÉS PAS À VOUS ADRESSER EN MAIRIE.

VOYAGER A L'ETRANGER

La période estivale s'accompagne habituellement de départ en vacance.

Si vous partez à l'étranger le site « Conseils aux Voyageurs », du Ministère des Affaires Etrangères, vise à faciliter la préparation et le bon déroulement de votre séjour à l'étranger. N'hésitez pas à le consulter au lien suivant : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

BIENTÔT 16 ANS ... PENSEZ AU RECENSEMENT !

Qui ? Tous les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Comment ? En vous rendant à la mairie de votre domicile muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Une attestation de recensement vous sera remise. Elle sera à conserver précieusement.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, N'HÉSITÉS PAS À VOUS ADRESSER EN MAIRIE

AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE

- CR séance Conseil Municipal du 08/07/2015 ;
- CR Conseil Communautaire CCRM du 30/06/2015 ;

- Manifestations août 2015 ;
- Demandes d'urbanisme 2015

SALLE POLYVALENTE

Pour permettre au dossier d'avancer, pour permettre de répondre aux obligations en terme d'accessibilité et pour permettre de solliciter les aides financières, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et autorisé le dépôt du permis de construire. Cependant, il a également décidé que le projet sera gelé si le financement ne permettait pas sa prise en charge.

ADHESION DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM (CCRM)

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune de Grussenheim à la CCRM à compter du 1er janvier 2016.

APPROBATION DE DEVIS : ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Dans le cadre de l'obligation de rendre les bâtiments publics accessibles, le Conseil Municipal a approuvé :

- ⇒ le devis de la société EST SIGNALISATION (68127 NIEDERHERGHEIM) pour la mise aux normes de l'accès aux bâtiments publics (accessibilité escalier) pour un montant de 3 318,30 €HT soit 3 981,96 €TTC
- ⇒ le devis de la société CooBâtir (67220 NEUVE EGLISE) pour la mise aux normes de l'accès aux bâtiments publics (Eglise) pour un montant de 1 280,63 €HT soit 1 536,76 €TTC ;
- ⇒ le devis de la société BRAUN Bois et Alu pour la mise aux normes de l'accès aux bâtiments publics (Ecole) pour un montant de 1 282 €HT soit 1 538,40 €TTC.

NB : Les délibérations du Conseil Municipal, dans leur intégralité, sont affichées, consultables en mairie sur simple demande ou sur le site Internet (www.bootzheim.fr)

INFORMATIONS DIVERSES**INFORMATIONS DIVERSES****CITOYENNETE ET RESPECT DU CADRE DE VIE****ABOIEMENTS INTEMPESTIFS**

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage. Ces dernières semaines, lesdites nuisances sont de plus en plus constatées.

Nous vous rappelons que la loi ne sanctionne pas les aboiements, mais le fait qu'un propriétaire ne prenne pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Le propriétaire du chien pourrait être verbalisé.

Si vous êtes gênés, avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

**JUMELAGE BOOTZHEIM / PLAZAC 2016****!! RAPPEL !!****AVIS À TOUS LES CYCLISTES CONFIRMÉS ET DÉBUTANTS.**

Il y a 6 ans déjà un petit groupe de 7 cyclistes avait réussi le défi de se rendre à Plazac en vélo, en 8 jours.

Eric MADER, un de ces cyclistes, aimerait retenter l'expérience et vous invite d'ores et déjà à y réfléchir. Une réunion d'information sera organisée en septembre 2015.

En attendant, si vous souhaitez vous exercer, vous pouvez prendre contact avec lui au 06.73.47.78.31, les sorties en groupe sont toujours plus sympathiques et ne vous engagent à rien par rapport au projet.

A bientôt sur nos 2 roues !

ZUMBA ESTIVALE**JUILLET / AOÛT 2015**

En juillet 2015, des cours de ZUMBA et renforcement musculaire auront lieu tous les jeudi soir de 19h à 21h.

- Renforcement musculaire de **19h à 20h**
- ZUMBA de **20h à 21h**

TARIF : 3,50 € la séance - à payer sur place

OÙ?

Rendez-vous à la **salle polyvalente** de BOOTZHEIM (25 rue Haute)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- HUNDERTPFUND Gaby 06.32.55.57.87
- KASTLER Sandrine 06.86.38.20.27
- FLECHER Claudia 06.06.55.06.68
cfecher68@gmail.com

**SORTIE A VELO - SECTION GYM DÉTENTE**

La section **Gym'Détente** vous propose de **faire du vélo pendant l'été.**

Avis aux amateurs, pour des parcours d'environ 10 km, dans un rythme agréable, sur les pistes cyclables et autres chemins.

Tous les **jeudis soirs de 20h à 21h**
Rendez-vous à 20h00, devant la mairie.

**VENEZ NOMBREUX...
entre amis ou en famille !**

RENSEIGNEMENTS : Anne HOFFMANN
03.88.58.65.20
06.98.48.29.95
anne.jhl@free.fr

